

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vallespir, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Maureillas Las Illas en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Monsieur Michel COSTE Président.

PRESENTS:

CERET: M. Michel COSTE, Mme Brigitte BARANOFF, M. José ANGULO, Mme Maria LACOMBE, M. José BELTRAN, Mme Géraldine BOURDIN, M. Marti VILA-PASOLA,

LE BOULOU : M. François COMES, M. Hervé CAZENOVE, Mme Rolande LOIGEROT, M. Jean-Claude FAUCON, Mme Aline MOSSE, M. Carlos GREZES,

MAUREILLAS LAS ILLAS: M. Jean VILA, Mme Joseline LAFON, M. Stéphane GALAN,

SAINT JEAN PLA DE CORTS: M. Robert GARRABE, Mme Annette AlCARDI, M. Patrick CASADEVALL,

REYNES: M. Guy GATOUNES, Mme Florence CARLIER-RUIZ,

L'ALBERE: M. Marc DE BESOMBES SINGLA

LES CLUSES: M. Alexandre PUIGNAU **LE PERTHUS**: M. Thierry THADEE

TAILLET: -

VIVES: M. Jacques ARNAUDIES

ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES: Mme Stéphanie JUSTAFRE ayant donné procuration à M. Michel Coste, M. Denis DUNYACH ayant donné procuration à M. José BELTRAN, Mme Sophie MENAHEM ayant donné procuration à Mme Maria LACOMBE, M. Patrick PUIGMAL, M. Jean-Jacques PLANES, Mme Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, M. Patrick FRANCES, Mme Claudine MARCEROU, M. Antoine ROYO, M. Alain RAYMOND ayant donné procuration à M. Jacques ARNAUDIES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence CARLIER-RUIZ

M.Vila, Maire de Maureillas Las Illas accueille les participants.

M. Le Président procède à la vérification du quorum, désigne Mme Florence CARLIER-RUIZ secrétaire de séance et fait part des procurations qui lui sont parvenues.

Informe que M. Puignau souhaite apporter les corrections suivantes au procès-verbal du 17/04/2023 :

Rapport 2/2 – Attribution de subventions

Changer page 4/11^{ème} paragraphe :Ne pense pas qu'avec nos finances et l'esquisse de l'organisation l'augmentation fiscale qui a été présentée à court terme on puisse s'engager à reproduire ce type d'évènements ailleurs.

Enlever page 4/12ème paragraphe : Deuxième point, regrette de ne pas avoir eu des éléments de comparaison avec les collectivités voisines et fait part des subventions accordées par la Commune de Palau delVidre pour la 1ère édition du Greenland festival en 2022 que porte également Symphony Productions soit 21 600 € pour un jour....

Aucune autre remarque n'étant formulée le Président procède au vote.

Vote : Unanimité

Informe qu'à l'issue de la séance l'agence AURCA présentera les axes retenus dans le cadre du projet du territoire du Vallespir.

1- FINANCES

Dossiers présentés par Michel COSTE, Président

Délibération n° 2023/118/D

1/1 - FISCALITE - Taxes directes locales - Mise en réserve d'une fraction de taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

Vu le Code Général des Impôts;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023/061/D fixant le taux de CFE pour l'exercice 2023 à 32,24 %;

Considérant l'état N° 1259 transmis par les services fiscaux, attestant un taux de CFE maximum pour l'exercice 2023 de 34,35 %;

Considérant que la Communauté de Communes du Vallespir peut mettre en réserve une fraction du taux de CFE non utilisée, correspondant à la différence entre le taux maximum et le nouveau taux voté ;

Considérant que cette réserve peut être utilisée partiellement ou en totalité dans les trois années qui suivent celle de la mise en réserve ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver la mise en réserve d'une fraction de taux de CFE de 2,11%.

D'autoriserle Président à signer tout document utile à intervenir.

M. Puignau demande des clarifications sur cette mise en réserve et ses conséquences ; Rappelle son opposition à toute augmentation de fiscalité pendant le mandat. Surprenant, après l'effort financier fait par la collectivité pour l'installation d'une entreprise, 5 millions d'€ immobilisés qui vont apporter une plus-value sur notre territoire, de se donner la possibilité d'augmenter les impôts des entreprises. On a voté le taux de 32,24 % ce qui est déjà conséquent, pourquoi ils nous ont demandé aujourd'hui de mettre de côté cette variation de 2,11 % qui permettra la possibilité d'augmenter le taux de CFE.

M. Coste précise que le taux voté au budget de 2023 est de 32,24 % taux appliqué depuis 2016. L'Etat autorise de fixer un taux maximum à 34,35 % et de mettre en réserve le taux non utilisé soit 2,11% qui pourra être utilisé partiellement, en totalité ou pas dans les trois années à venir. Si nous ne délibérons pas sur cette mise en réserve de 2,11 %, le taux restera fixé à 32,24 %.

M. Garrabé demande si c'est en compensation d'une perte ?

Mme Fontaine informe que ce n'est pas une question de compensation mais de capitalisation. L'augmentation de la CFE est agrégée à l'augmentation du foncier. Aujourd'hui nous avons la possibilité de faire le choix politique ou pas d'augmenter le taux de la CFE de 2,11 %, mais ne change rien à ce qui a été voté.

Le Code des Impôts indique que les EPCI doivent délibérer sur ce principe de capitalisation. C'est une réserve de point de taux.

M. Puignau pense qu'il convient de donner un signe fort aux entreprises. Si la collectivité veut les rassurer sur le fait que l'on ne va pas augmenter la fiscalité il convient de voter contre aujourd'hui. Si on vote pour, certes on fera une capitalisation mais on engagera le signal que dans les 2 ou 3 ans à venir nous augmenterons les impôts.

M. Garrabé souligne que c'est une mise en réserve, que l'intercommunalité peut à un moment donné, dans des cas exceptionnels, avoir besoin de mobiliser.

Vote : Majorité

(2 contres : M. Puignau, M. De Besombes Singla)

1/2 - Attribution de fonds de concours

Vu la délibération n°2022-238 approuvant le règlement pour les fonds de concours au profit des communes membres,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer les fonds de concours suivants :

1) Vu la délibération17-2023 en date du 6 avril 2023 de la commune de TAILLET.

D'attribuer un fonds de concours de 5 371,88 € à la commune portant sur les dépenses de fluides liées au fonctionnement d'équipements sur l'exercice 2022, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total de l'opération :

10 743,76 €

Fonds de concours CC Vallespir :

5 371,88 €

Commune:

5 371,88 €

> Vote : Unanimité

2) Vu la délibération 31/2022 en date du 3octobre 2022 de la commune de REYNES.

D'attribuer un fonds de concours de 60 762,90 € à la commune portant sur les travaux de voirie du lotissement de Claire Fontaine, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération :

202 543,00 € HT - 243 051,60 € TTC

Fonds de concours CC Vallespir :

60 762,90 € HT

Commune:

60 762,90 € HT

AIT (Département) :81 017,20 € HT

Vote : Unanimité

3) Vu la délibération 38/2022 en date du 3 octobre 2022 de la commune de REYNES.

D'attribuer un fonds de concours de 3 814,54 € à la commune portant sur la modernisation du système de chauffage, de l'isolation et de l'éclairage des chapelles reynésiennes, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération :

19 072,72€ HT - 22 887,26 € TTC

Fonds de concours CC Vallespir :

3814,54 € HT

Commune:

3 814,55 € HT

DSIL (Etat):

11 443,63 € HT

Vote : Unanimité

4) Vu la délibération 39/2022 en date du 3 octobre 2022 de la commune de REYNES.

D'attribuer un fonds de concours de 2 675,00 € à la commune portant sur la modernisation de l'éclairage public au boulodrome, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération :

10 700,00 € HT - 12 840,00 € TTC

Fonds de concours CC Vallespir :

2 675,00 € HT

Commune:

2 675,00 € HT

SYDEEL66:

5 350,00 € HT

Vote : Unanimité

5) Vu la délibération 39/2022 en date du 3 octobre 2022 de la commune de REYNES.

D'attribuer un fonds de concours de 3 625,50 € à la commune portant sur la mise en valeur par la lumière du Pont de fer, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération :

12 085,00 € HT - 14 502,00 € TTC

Fonds de concours CC Vallespir :

3 625,50 € HT 3 625,50 € HT

Commune: SYDEEL66:

4 834,00 € HT

Vote : Unanimité

6) Vu la délibération 7/2023 en date du 15 février 2023 de la commune de REYNES.

D'attribuer un fonds de concours de 5 873,76 € à la commune portant sur la réhabilitation de la voirie communale route du Casteil, route de Cal Olieu, route de las Quintanes et chemin de Can Casals, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération :

58 737,60 € HT - 70 485,12 € TTC

Fonds de concours CC Vallespir :

5 873,76 € HT

Commune:

5 873,76 € HT

DETR (Etat): AIT (Département): 29 368,80 € HT 17 621,28 € HT

Vote : Unanimité

7) Vu la délibération 7/2023 en date du 15 février 2023 de la commune de REYNES.

D'attribuer un fonds de concours de 2 500,00 € à la commune portant sur la modernisation du réseau d'éclairage public du lotissement Claire Fontaine et Rive Gauche du Tech, selon le plan de financement prévisionnel suivant:

Coût total Hors taxe de l'opération :

25 000,00 € HT – 30 000,00 € TTC

Fonds de concours CC Vallespir :

2 500,00 € HT

Commune:

2 500,00 € HT

SYDEEL66 :

12 500,00 € HT

Fonds vert (Etat):

7 500,00 € HT

Vote : Unanimité

8) Vu la décision n° 0025/2023 en date du 20 avril 2023 de la commune de SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS.

D'attribuer un fonds de concours de 48 000,00 € à la commune portant sur la mise en discrétion des réseaux d'électricité, d'éclairage public et télécom du Chemin du Moulin, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total Hors taxe de l'opération :

154 289,80 € HT – 185 147,76 € TTC

Fonds de concours CC Vallespir :

48000.00 € HT

Commune:

49 530,00 € HT

SYDEEL66 + ENEDIS:

56 759,80 € HT

Vote : Unanimité

2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dossiers présentés par François COMES, Vice-Président délégué au Développement économique et au tourisme

Délibération n° 2023/127/D

2/1 – Pôle agricole et boutique de producteurs : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023

Considérant que le secteur Sainte Marguerite fait l'objet d'une intervention particulière de la part de la Communauté de Communes pour dynamiser les activités agricoles en lien avec les productions locales ;

Considérant la volonté de faire de ce bâti un pôle d'excellence agricole et d'y implanter une boutique de producteurs et une pépinière d'entreprises dédiées aux activités agricoles et agroalimentaires ;

Considérant que la Communauté de communes du Vallespir a acquis la maison "Payrot" située à l'intérieur du secteur Sainte Marguerite afin de faciliter l'implantation de projets agricoles de type boutique de producteurs et pôle de développement économique agricole et a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la location de la partie commerciale;

Considérant le résultat de l'AMI qui a permis de retenir un candidat qui exploitera la partie commerciale en "boutique de producteurs";

Considérant la demande expresse de la Sous-Préfecture de Céret en date du 18 avril 2023 proposant une réorientation vers le fonds DSIL 2023 de la demande DETR 2023 pour le projet de "reconversion et rénovation énergétique de la maison Sainte Marguerite en pôle de développement agricole et alimentaire du Vallespir";

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De demander une subvention au titre de la DSIL 2023 pour un montant de 45 000 € correspondant à un taux de 20,45% d'un montant de travaux estimé à 220 000 € HT;

D'annuler la précédente délibération 2023/021/D du 20/03/23 ;

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Unanimité

Délibération n° 2023/128/D

2/2 – Pépinière d'Entreprises Vall'Up : Approbation de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Haut-Vallespir

Depuis la création de la pépinière d'entreprises Vall-UP en 2019, plusieurs entrepreneurs et porteurs de projet issus de la Communauté de Communes du Haut Vallespir l'ont sollicitée pour de l'accompagnement et/ou de l'hébergement. La pépinière les a systématiquement accueilli, et pour ceux ne rentrant pas dans le champ d'action de Vall-UP redirigés vers Tremplin ou les chambres consulaires.

Depuis 2019, trois entreprises ont été accueilles par la Pépinière d'entreprise : Llum (hébergement), Modul'Hive (accompagnée et hébergée) Aduratech (accompagnée).

L'objectif de ce partenariat est d'une part d'enrichir l'offre d'accompagnement des entreprises de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, d'augmenter son attractivité économique et de générer des retombées économiques sur le territoire et d'autre part, de soulager le coût de l'accompagnement et de l'hébergement de ces porteurs pour la Communauté de Communes du Vallespir.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Vallespir en date du 11/05/2023, approuvant la convention de partenariat, telle que présentée en annexe de la présente.

Considérant l'avis favorable de la commission Développement Economique en date du 17/05/2023.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'approuver la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Haut Vallespir afin de formaliser le partenariat avec la pépinière Vall-UP;

D'approuver la contrepartie financière pour la Communauté de Communes du Haut Vallespir pour les projets d'entreprises hébergés et accompagnés par la pépinière Vall-UP, à hauteur de 3000€ par an et par porteur de projet proratisée le cas échéant ;

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier, notamment la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

M. Puignau demande le montant de l'annuité d'emprunt pour la construction de la pépinière.

Mme Fontaine informe que le montant annuel du remboursement de l'emprunt s'élève à 42 000 €.

M. Coste précise que la contrepartie financière a été calculée uniquement sur le coût de fonctionnement.

Vote : Unanimité

3- PERSONNEL

Dossier présenté par Michel COSTE, Président

Délibération n° 2023/129/D

3/1 - Mise en œuvre du télétravail : approbation des chartes informatique et du télétravail

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une demande des agents et une volonté de la collectivité de proposer ce mode de travail et prendre en compte les évolutions des pratiques professionnelles contemporaines et pour être prêts à répondre à des situations ponctuelles collectives ou individuelles pour assurer la continuité du service public.

La consultation de l'ensemble du personnel menée à l'occasion des entretiens annuels a démontré que 29 agents envisagent d'en faire la demande.

M. le Président rend compte de l'avis favorable du comité social technique qui s'est tenu ce jour et informe que le Conseil Communautaire doit fixer :

- Les activités éligibles au télétravail
- Le lieu du télétravail
- Modalités d'attribution durée et quotité de l'autorisation
- Les règles de sécurité des systèmes d'information et de protection des données
- Temps de travail et conditions de travail, de sécurité et de protection de la santé
- Modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.
- Modalité de comptabilisation du temps de travail et de contrôle des tâches effectuées
- Prise en charge par l'employeur des coûts du télétravail (2023 : 2.88 €/jour effectif).
- Versement du forfait télétravail
- Formation aux équipements, outils nécessaires à l'exercice du télétravail
- Evaluation et bilan annuel
- Date d'effet

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- De mettre en place le télétravail comme forme d'organisation de travail dans la collectivité à titre expérimental pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2023 dans les conditions du projet de charte valant règlement qui instaure les modalités de mise en œuvre ainsi que le projet de protocole tripartite qui en actera l'accord qui sont joints à la présente note.
- D'approuver le projet de charte informatique qui fixe aux agents le cadre réglementaire à respecter pour toute utilisation des outils numériques professionnels et notamment dans le cadre du télétravail et qui est jointe à la présente note.
- De prendre acte que la charte télétravail et la charte informatique compléteront le règlement intérieur opposable à tous les personnels de la communauté des communes du Vallespir.

- D'instaurer le versement de l'allocation forfaitaire du télétravail prévue par le décret 2021-1123 du 26/08/2021 selon le tarif en vigueur au jour du télétravail.
- De prendre acte que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2023, et que la mise en œuvre opérationnelle sera liée à la possibilité de la collectivité à y répondre en termes de matériel et de sécurité informatique, la collectivité étant dans une démarche de reconstruction de son système d'information et de renouvellement d'équipement en cours.
- De réexaminer cette forme d'organisation de travail à l'issue de l'année d'expérimentation compte tenu de l'évaluation et du bilan qui seront soumis au Conseil Communautaire de juin 2024.
- D'affecter des crédits ouverts au budget primitif sur le chapitre 012 pour le versement de l'allocation forfaire.

Vote : Unanimité

Délibération n° 2023/130/D

4/ COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

En vertu des articles L.5111-1 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n°2020/114 du 30 juillet 2020, Monsieur le Président a procédé aux signatures des actes et marchés suivants :

- Travaux de réhabilitation de la friche industrielle à Céret en vue de l'implantation d'une nouvelle activité économique:
 - -Lot n°6 : Dallages. Le présent marché a été attribué le 20 avril 2023 à la société **SARL DAVID SOLS CONSTRUCTION**, domiciliée 5, rue de la Close 66 140 CANET EN ROUSSILLON pour un montant de 210 129,30€ HT 252 155,16€ TTC.
- Fourniture et pose de deux stores bannes pour la Crèche de Céret. Le présent marché a été attribué à la société TORREDEMER, située 2, Avenue Georges Clémenceau 66 400 CERET pour un montant de 5 028,00€ HT 6 033,60€ TTC.
- Travaux d'aménagement de l'aire d'accueil. Le présent marché a été attribué à la société AGEC TRAVAUX PUBLICS, située 1, Rue de l'Industrie 66 240 SAINT-ESTEVE pour un montant de 15 000,00€ HT 18 000,00€ TTC.
- Réalisation d'un diagnostic technique, énergétique et stratégique des piscines du Boulou et de Céret. Le présent marché a été attribué à la société ALTER-AMO DEVELOPPEMENT, située 6, Bis Boulevard Bertholot – 34 000 MONTPELLIER, pour un montant de 5 625,00€ HT – 6 750,00€ TTC.

Vote : Unanimité

M. Le Président précise que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 26/06/2023.

Avant de donner la parole à l'agence AURCA, rappelle la volonté d'établir un projet de territoire qui va servir de cadre à l'action communautaire. Décrit les différentes étapes et ateliers qui ont permis de faire ressortir les grands axes. Dommageable toutefois le peu de mobilisation des élus communautaires lors de ces ateliers, souligne l'importance de pouvoir débattre ensemble car on va inscrire les orientations du territoire pour les prochaines années.

Un travail de restitution reste à faire avec l'ensemble des conseillers communautaires. La présentation qui va être faite retracera les différents axes ressortis de ces ateliers et les différentes fiches actions.

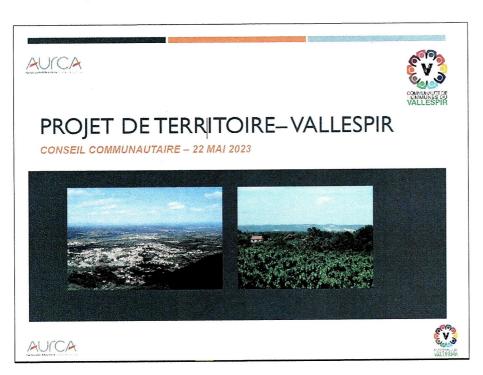
Mélanie Boneau présente l'Agence Urbanisme CAtalane qui est une association qui accompagne les collectivités locales membres dans la définition des politiques d'aménagement et de développement durable du territoire. Elle est accompagnée de Céline Fonteray et Lucie Boisserin chargée de mission en ingénierie territoriale.

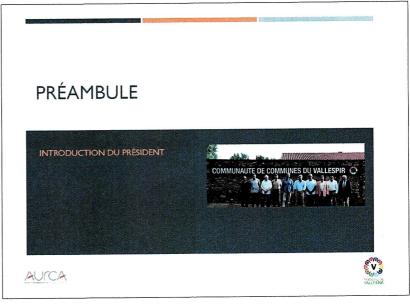
L'objectif de la mission était de formaliser ce projet territoire pour se doter d'une feuille de route partagée stratégique pour les 15 années à venir qui comprendra un volet stratégique et un volet opérationnel.

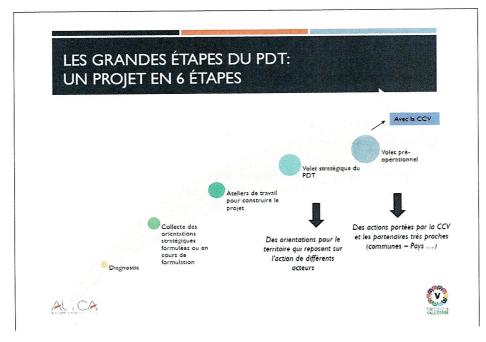
On a procédé à des ateliers de travail et sur la base de ces travaux on a eu la capacité de formuler un certain nombre d'ambitions et d'orientations.

La logique suivie : considérer les besoins de la population. De ce fait le projet de territoire a été constitué sur la base de 6 grandes ambitions et les élus ont été invités à voter pour les ambitions qui leur paraissaient prioritaires à savoir :

1- se déplacer accéder / 2- protéger les ressources et les milieux / 3- Se loger Etre accueillit

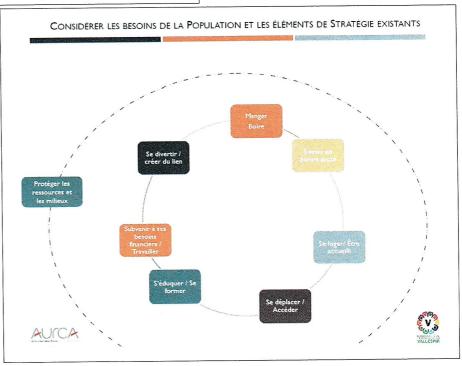


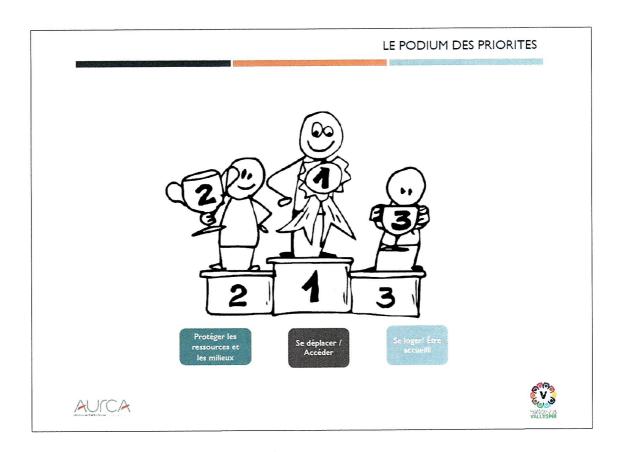


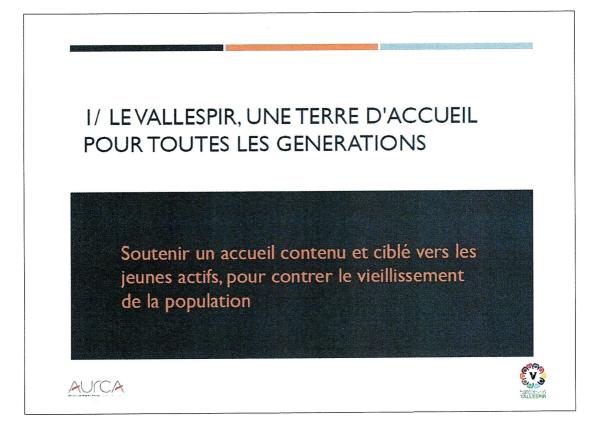




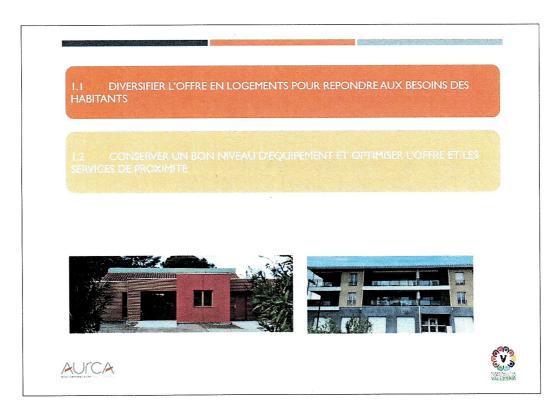








- . Anticiper les besoins des populations sur place et à venir ;
- . Elaborer une stratégie d'accueil en termes d'économie, de mobilité, de rénovation des centres, avec une attention particulière dédiée aux séniors, aux jeunes adultes et aux familles avec enfants.



Mme Baranoff dans le cadre du point 1.2 demande qu'il soit rajouté « CREER » qui sera primordial en matière de santé.



- M. Puignau souligne que dans le cadre de la gouvernance pour un futur PLUI, notre instance manque de maturité.
- M. Garrabé demande si une analyse globale en matière de logement a été prise en compte au niveau du territoire et du SCOT.
- M. Puignau, pense que c'est un travail qu'il faudra faire en parallèle avec l'assemblée du SCOT où il y a des divergences notamment avec les communes du littoral qui ont des ambitions démographiques différentes des nôtres.
- M. Garrabé souligne que l'accord préalable des communes de notre territoire est nécessaire.

Mme Fontaine, informe que c'est travail à aboutir lors d'un prochain atelier. Nécessité d'établir une cartographie des équipements, de se mettre d'accord sur la mise en place d'un pacte de gouvernance pour un futur PLUI.

M. Comes rappelle la volonté générale de réhabilitation des centres anciens.



- . Accroitre l'accessibilité du territoire au territoire.
- . Faciliter les déplacement des populations dans le souci du moindre impact environnemental et financier.
- . Offrir des solutions de mobilité pour tous, en particulier en direction des offres de soins, de l'emploi, des équipements, et des lieux de formation.



M. Puignau, au sujet de la ligne ferroviaire le Boulou Elne Perpignan, demande que lors d'une prochaine séance une motion à l'attention de Mme la Présidente de la Région soit établie en insistant sur les besoins de notre territoire et la nécessité de favoriser le développement de cette ligne ; il convient d'être solidaire dans l'action. Rappelle que des choix financiers sur les axes forts du PDT vont devoir être faits.

Mme Baranoff informe des projets de l'association Osons le Rail sur l'avenir du territoire au niveau du développement durable. Cette association souhaite rencontrer les élus, les habitants, les instances du Département. Pense que le train est une vraie alternative qui n'est pas réservé qu'aux grandes métropoles. Ne sait pas si c'est un projet réaliste techniquement. Propose d'inviter cette association.

M. Comes entend bien cette nécessité de prendre le train mais la remise en service d'une ligne passagers n'est pas d'actualité, il faut comprendre que tout ne peut pas être fait. Toutefois vient en complément du fret dont le doublement de trafic est programmé dans les prochains mois. Il convient de noter qu'une remorque embarquée c'est une tonne de CO2 en moins. Un comité de pilotage début juillet statuera sur le faisceau du fret.

M. Garrabé, approuve le projet de motion. Informe que cette association va rapidement faire des propositions. Dossier également suivi par le Département qui s'intéresse à la mobilité au sein de notre territoire.

Il faut savoir que dans le domaine du transport ferroviaire il y a les sillons qui donnent une possibilité horaire de rentabiliser et permettent de concilier du transport de voyageurs et du trafic de marchandises.

Toutefois il y a des problématiques techniques et de prise en charge des travaux à réaliser; ce qui est possible pour le transport de marchandises n'est pas systématiquement possible pour des raisons de sécurité en ce qui concerne le transport de voyageurs. Il faut impérativement que la CCV apporte sa pierre à ce dossier qui est un projet d'avenir, ce qu'il faut mettre en place c'est une navette qui tourne en permanence.

M. Angulo émet les remarques suivantes :

- . Il n'est pas toujours possible dans le cadre de nos activités professionnelles de se libérer pour assister aux ateliers.
- . En termes de mobilité il conviendra d'avoir des améliorations sur la circulation dans le Département. Difficile d'avoir un regard particulier sur la place de l'automobile parce que les citoyens en sont très dépendants.
- . La problématique autour du train est très prégnante, le territoire est de plus plus enclavé.

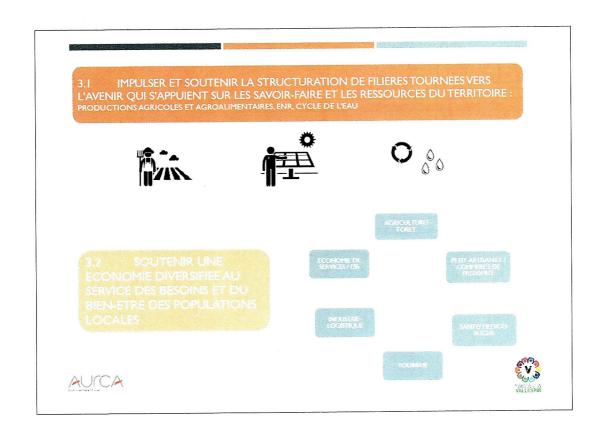


3/ LE VALLESPIR, UN TERRITOIRE QUI ENTREPREND ET INNOVE, A FAIRE CONNAÎTRE Déployer une politique économique au service de l'emploi, des besoins des populations et dans le respect du cadre de vie

Enjeux

AUTCA

- . Contribuer à la création, au maintien et au développement d'emplois sur le territoire
- . Attirer des activités utiles aux populations et compatibles avec le cadre de vie qualitatif du Vallespir
- . Capter des activités à forte valeur ajoutée et en phase avec les enjeux sociétaux et environnementaux actuels.



3.3 FAVORISER LE
RAYONNEMENT ECONOMIQUE
DI I TERRITOIRE

3.4 COMPLETER L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES



3.5 CONTRIBUER AU RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET DE L'EMPLOI (NOTAMMENT LES JEUNES ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DUREE)





4/ LEVALLESPIR, UNE IMAGE DE QUALITÉ DEVIE ATTRACTIVE À CONCRÉTISER

Réunir les conditions du maintien voire de l'amélioration de la qualité de vie en Vallespir





- . Être acteur du maintien et de l'amélioration de la santé de la population locale en participant à sa coordination
- . Considérer la santé dans toutes ses dimensions et agir sur l'ensemble de ses déterminants
- . Participer à la relocalisation de l'alimentation pour favoriser l'accès des populations et des touristes à une nourriture locale, saine et de qualité

4.1 REUNIR LES CONDITIONS DU MAINTIEN DES POPULATIONS EN BONNE SANTE





4.2 AGIR POUR LA RELOCALISATION D'UNE ALIMENTATION SAINE ET DE QUALITÉ AU BÉNÉFICE DES HABITANTS ET DES TOURISTES







Mme Baranoff rappelle qu'il important de compléter et développer les offres de soins. Difficulté sur notre territoire dans les années à venir d'avoir un médecin, il faut trouver des solutions, le contrat local de santé en est une mais pas suffisant. Il faut se coordonner se développer.

Recommande de visionner l'émission France 5 : recherche médecin désespéramment.

Pour M. Galan le fait d'articuler toutes les actions sur l'axe Céret - Le Boulou se fait au détriment du reste du territoire. On développe par défaut une perte de service, une perte d'accessibilité avec le risque de se retrouver avec une concentration de la population sur Céret St Jean Le Boulou. Le Haut Vallespir ne fonctionne pas comme ça, ouvre des antennes dans les petits villages. Il convient de mettre en place des actions de recentralisation dans le but de pouvoir articuler ces axes avec le reste du territoire.

M. Angulo, souligne qu'il il y a de l'existant sur le territoire mais qui n'est pas toujours accessible, il faut permettre aux gens d'y accéder.

Mélanie Boneau précise que ce sujet a beaucoup été abordé lors des ateliers. La réponse apportée c'est la mobilité : choix qui a été fait pour être équitable.

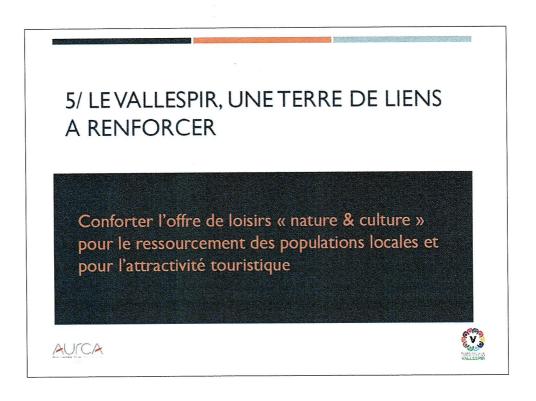
M. Galan ne partage pas le point de vue présenté. C'est un mauvais choix les pôles sont renforcés.

Mme Baranoff donne l'exemple des 3 crèches sur le territoire : une des réponses possibles c'est la coordination.

Mme Loigerot estime qu'il est nécessaire de diversifier l'offre des logements sociaux. Le logement privé existant est très cher. Il y a de moins en moins de logements sociaux ; Il faut interpeller les instances sur l'état d'insalubrité des logements et les conséquences sur la santé.

Mme Baranoff confirme qu'il y a des besoins très importants en logements sociaux. On doit réfléchir sur des propositions à apporter aux personnes âgées et notamment des logements intermédiaires entre le domicile et la maison de retraite.

M. le Président rappelle la nécessité de définir les grands axes et de travailler sur ces orientations. Le PDT est un outil qui n'est pas figé dans le temps. L'aspect financier est également à prioriser car derrière tous ce qu'on évoque il y a des investissements. Il va falloir travailler sur le PLUI, sur la problématique de nouvelles compétences qui vont arriver d'ici 2026. 3 grands éléments à retenir et à travailler : Mobilité interne et externe, bien vivre la santé, et changements climatiques.

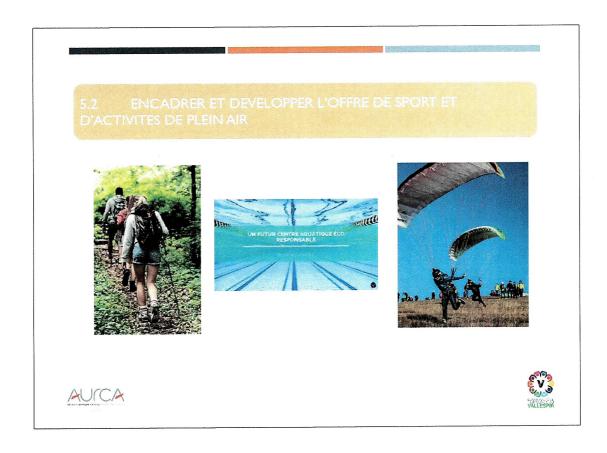


- . Coordonner l'offre culturelle et la rendre visible et accessible pour tous
- . Structurer l'offre de sports et d'activités de plein air, la faire connaître et en faire bénéficier les populations locales et les touristes, en toute sécurité et dans le respect des usages et des milieux environnants.



M. Puignau souligne que la rédaction d'un projet de territoire ne repose pas sur 4 réunions : le projet de territoire n'est pas mur. De plus il arrive un peu tard à l'échelle du mandat.

Mme Baranoff : le projet de territoire à le mérite d'exister avant il n'y en avait pas. Les commissions travaillent et doivent travailler.



M. Puignau, sur la présentation trouve dommage et peu judicieux aujourd'hui dans la période que l'on vie, que soit affiché le centre aquatique comme s'il était un objectif primordial et pleinement partagé.

Rappelle qu'il y a 5 ou 6 ans un investissement qui n'est pas neutre a été fait sur la piscine du Boulou par la Communauté de Communes.

Entends que c'était une thématique forte de la précédente gouvernance, peut comprendre que ce soit une volonté de la Ville de Céret mais pas judicieux de l'afficher aujourd'hui sur le PDT. Il s'agit d'argent public et avant de penser qu'on veut tout fermer pour faire un nouveau centre méritera d'avoir quelques heures de réflexion et de travail.

M. le Président rappelle que rien n'est figé. Infrastructure qui parait nécessaire sur le territoire, déficit en bassin aquatique sur le Département. Obligation de service, de savoir nager pour les enfants. Il s'agit d'une réflexion à engager sur quel type de piscine : resterons-nous sur les 2 ouvrages du territoire qui en termes de consommation d'énergie et de gestion de l'eau sont des catastrophes économiques, ne vaut-il pas mieux réfléchir sur un nouvel ouvrage plus performant.

M. Puignau souligne que les problèmes sur le changement climatique et la sobriété sont des réalités. Demande à avoir le montant des investissements qui ont été fait par la Communauté de Communes sur la piscine de le Boulou. Nécessaire pour avoir des éléments de réflexion d'avoir tous les chiffres, et les études déjà faites.

M. Vila rappelle qu'il s'agit d'un PDT c'est-à-dire la mise en place de choses en commun dans les 15 ans et des réflexions à venir. Cependant il faut avoir les moyens de ses ambitions, il faut du financement viable.

C'est un avantage d'avoir un territoire assez ramassé, si on travaille bien la mobilité c'est une richesse de pouvoir aller d'une commune à l'autre. Partage l'esprit communautaire et de territoire il ne faut pas se refermer sur sa commune.

Mme Lacombe, dans le cadre du développement de la culture et du sport il a été oublié le monde associatif, qui va se compter, qui va avoir besoin de se former et de mettre en place des projets de transmission.

6/ LEVALLESPIR, UN TERRITOIRE RICHE ET SENSIBLE, A PROTEGER ET A ACCOMPAGNER FACE AUX CHANGEMENTS

Satisfaire les besoins des populations à terme en préservant les milieux naturels et les ressources, et contribuer aux défis de la transition énergétique et climatique





PRIORITE

Enjeux:

- . Préserver voire restaurer les ressources et les milieux naturels du Vallespir
- . Contribuer à l'atténuation du changement climatique
- . S'adapter aux effets du changement climatique
- . Coordonner la transition écologique et énergétique.

6.1 POURSUIVRE ET ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE











6.2 BATIR UNE VISION STRATEGIQUE PARTAGEE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN VUE DE LA PRISE DE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE À VENIR

6.3 RELAYER ET AMPLIFIER LES STRATEGIES ENVIRONNEMENTALES SECTORIELLES ET MIEUX INFORMER POUR MIEUX PRESERVER

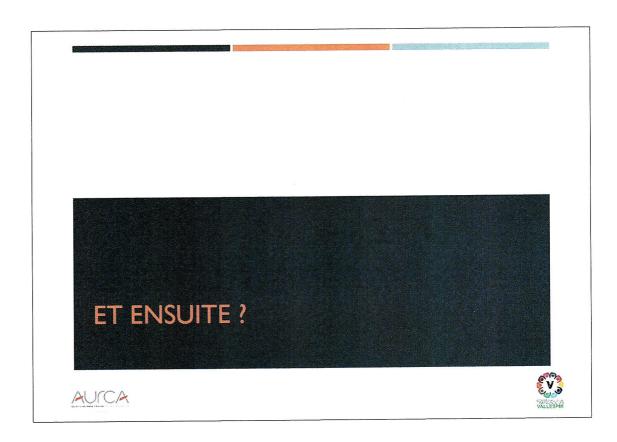


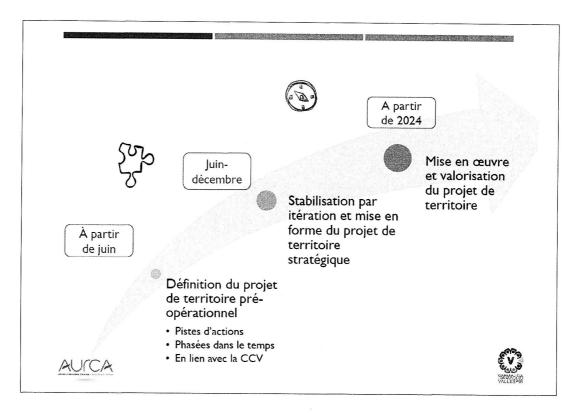












M. Angulo, estime qu'il conviendra de mener une réflexion sur la « carte scolaire » et l'importance du maillage du territoire, qui est fragile et vieillissant. Vigilant sur ce qui existe notamment en donnée scolaire, on va avoir un 2ème collège au Boulou ce qui ne doit pas engendrer une concurrence entre les collèges du territoire. Problème de l'attractivité de la jeunesse et de l'offre scolaire. N'oublions pas que lorsque Argeles sur Mer a obtenu son lycée, la 1ère chose qu'ils se sont empressés de faire c'est une piscine couverte. Réfléchissons à cette structurante du territoire en matière d'offre et de qualité. On est sur une position stable mais fragilisée, les écoles ne sont pas remplies, la situation du lycée de Céret est fragilisée, les jeunes qui y viennent se heurtent au fait qu'il faut venir en bus, et tel que le bus est structuré certains jeunes se lèvent à 5h du matin pour s'y rendre.

M. Vila Pasola trouve très très bien que nous discutions sur ce que nous souhaitons pour notre territoire. Le champ d'action est énorme et nous avons entendu un certain nombre de remarques au-delà des axes de travail. Cela implique un effort humain et des compétences importantes et a le souhait que pour un projet de territoire ambitieux avec des finances publiques une équipe de professionnels nous accompagne début 2024.

Mme Loigerot : Cette présentation va nous permettre de réfléchir sur nos priorités et les projets les plus importants pour notre population. A savoir la crise de l'eau et du logement qui nécessitent de gros budget. Attends depuis 2021 la réfection extérieures des HLM.

M. Garrabé pense qu'il n'y aura pas de concurrence interne de nos collèges car le collège du Boulou s'inscrit dans le cadre de la modification de la carte scolaire qui va au-delà de notre territoire. Des transferts des collèges Elne et de Thuir. L'intérêt fondamental est la consolidation du lycée de Céret.

L'axe 2 qui concerne les mobilités est un axe fondamental qui permettra d'apporter des solutions à d'autres problématiques (économique, social, culturel, sportif).

M. Gatounes fait remarquer que la sécurité n'a pas été abordée, importance d'une police pour les communes qui n'en sont pas dotées.

M. Coste remercie les participants. Il reste du travail, en séminaire, en commission, en conseil. Un travail en parallèle sera fait sur un pacte financier, fiscal, sur la gouvernance et la structuration de notre collectivité, et la création de nouvelles commissions (finances).

La séance est levée à 20H30.

Le Président

Le Secrétaire de Séance, Florence CARLIER RUIZ